

St-Constant, le 19 septembre 2005.

Secrétaire du Bape,
Coordonnatrice de la commission
575 St-Amable, bur. 2.10
Québec, G1R 6A6

Non au tronçon Jean-Leman

Monsieur le président,

Lorsque le MTQ propose la construction du tronçon Jean Leman en plus de l'autoroute 30 dans les terres agricoles respecte-t-il les principes de développement durable contenus dans le projet du Ministre Mulcair?

Tels que, la santé et la qualité de vie, la protection de l'environnement, l'efficacité économique, la protection du patrimoine culturel, la préservation de la biodiversité, etc.?

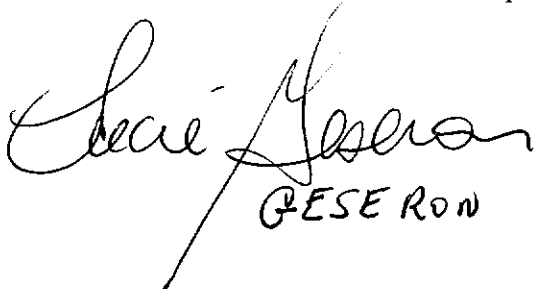
Ce projet de construction de l'autoroute 30 ne va-t-il pas à l'encontre de des principes de base en détruisant plus de 500 hectares d'excellentes terres agricoles, les sels de déglacage (1861 tonnes Bape 2002) ne seront-ils pas un danger majeur de contamination de la nappe phréatique et des cours d'eau, l'empiètement de trois cours d'eau, de boisé et de milieu humide est-ce un signe de protection de l'environnement naturel, enfin sur le plan social ce projet ne perturbera-t-il pas la quiétude de plusieurs milliers de résidents domiciliés à proximité de la zone verte en plus de causer des pertes irréparables aux agriculteurs.

Monsieur le président, comme tout autre organisme du Québec, le MTQ lors de la réalisation d'un projet, doit être assujéti aux principes de développement durable contenu dans le projet du ministre de l'environnement.

Quant au gouvernement du Québec, comme législateur, ne doit-il pas donner l'exemple quant à l'observation de la loi de la Protection du territoire agricole?

Si la réponse est oui à ces deux questions, il n'y a qu'une solution pour réaliser l'autoroute 30 dans le respect des politiques et loi du Québec c'est de la construire sur la route 132.

Merci de votre attention Monsieur le président.


GESE RON